



PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (R)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 30 octobre 2025

INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible

Risque plus élevé

◀ Rendement potentiellement inférieur

▶ Rendement potentiellement supérieur

1 2 3 4 5 6 7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

 [Cliquez ici](#)



Didier LACOMBE

Gérant



Rémi DURAN

Co-gérant

PROFIL

Forme Juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Délégataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0013287315
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management Banque Palatine
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	Inférieure à 3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de septembre
Frais courants	0,27% TTC

DONNÉES AU 30.10.2025

Valeur liquidative	635,098 €
Nombre de parts	420 856,058
Actif net global	1 336,40 M€
Actif net de la part	267,29 M€

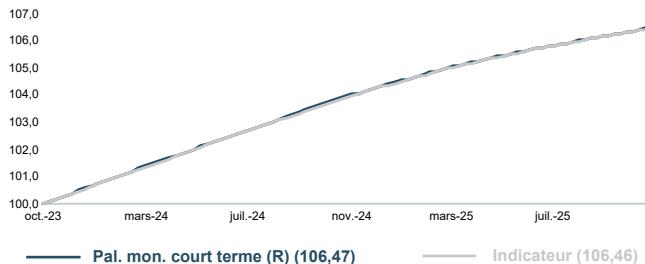
PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (R)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 30 octobre 2025

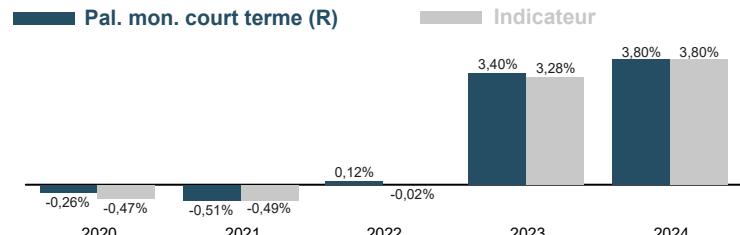
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 30.10.2023



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Pal. mon. court terme (R)	0,16%	0,48%	1,02%	1,88%	2,42%	9,65%	8,83%
Indicateur	0,16%	0,49%	1,02%	1,90%	2,45%	9,51%	8,60%
Ecart de performance	0,00%	-0,01%	0,00%	-0,02%	-0,03%	0,14%	0,23%
PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Pal. mon. court terme (R)	1,96%	1,94%	2,03%	2,28%	2,42%	3,12%	1,71%
Indicateur	1,97%	1,97%	2,03%	2,29%	2,45%	3,07%	1,66%
Ecart de performance	-0,01%	-0,03%	0,00%	-0,01%	-0,03%	0,05%	0,05%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Volatilité de l'OPC	0,09%	0,07%	0,04%	0,06%	0,08%	0,12%	0,25%
Volatilité de l'indicateur	0,10%	0,07%	0,04%	0,06%	0,08%	0,12%	0,25%
Tracking error	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%	0,03%	0,02%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 30 octobre, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés: taux de facilité de dépôt à 2%, taux «refi» à 2,15% et taux de facilité de prêt marginal à 2,40%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après 8 baisses en un an portant le total de celles-ci à 200bps, la BCE a opté pour la troisième fois consécutive pour la stabilité de ceux-ci. Il convient de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Cette décision intervient dans un contexte où, certes, l'inflation demeure pour l'instant contenue en zone euro autour de la valeur cible de 2% et où les tensions commerciales avec les États-Unis se sont apaisées après que l'Union européenne ait récemment conclu un vaste accord commercial avec l'administration Trump et où des pourparlers importants ont lieu avec la Chine et après qu'un cessez-le-feu soit intervenu au Moyen-Orient mais où, inversement, l'instabilité politique française et la faiblesse persistante de l'économie allemande doivent certainement complexifier la prise de décision de l'institution sans même évoquer un éloignement des perspectives de paix en Ukraine.

Lors de sa conférence de presse ayant succédé à la décision de politique monétaire de la l'institution, sa présidente, Mme Lagarde, a cependant mentionné un certain nombre d'incertitudes à venir qui pourrait influencer le statu-quo actuel en matière de taux directeurs bien qu'aucune indication sur les prochains mouvements de taux n'ait été verbalisée. Tout d'abord, en ce qui concerne les perspectives d'inflation, elles sont décrites comme plus incertaines que d'habitude à raison de la volatilité persistante de l'environnement commercial mondial et de l'augmentation des dépenses de défense et d'infrastructure dont une conséquence pourrait de faire grimper l'inflation à moyen terme dans un contexte d'éloignement des perspectives de paix en Ukraine et du début de diminution des troupes américaines stationnées en Europe. En outre, pour ce qui concerne les perspectives de croissance, même si des progrès dans les négociations commerciales entre les États-Unis d'une part, et la Chine et l'UE d'autre part, ont atténué certains des risques pesant sur la croissance économique, la volatilité persistante de l'environnement commercial freine les exportations et pèse sur les chaînes d'approvisionnement, la consommation et l'investissement. Notamment l'industrie manufacturière peine à raison de la hausse des droits de douane et du renforcement de l'euro. Ce constat milite clairement pour une attitude très «data depending» lors des prochains meetings de politique monétaire. En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, le PIB du Q1 2025 a été révisé à la hausse à +0,6% en rythme trimestriel et à +1,6% en glissement annuel. En revanche, au Q2 2025, la situation s'est normalisée puisque le PIB est retombé à +0,1% en rythme trimestriel et à +1,5% en rythme annuel. Enfin au Q3, le PIB s'affiche à +0,2% en rythme trimestriel et à +1,3% en rythme annuel. Ces derniers chiffres du Q2 et du Q3 révèlent une activité économique atone même si les chiffres du Q1 avaient pu faire croire à un début d'amélioration. Les incertitudes mondiales en matière commerciale et géo-politique continuent clairement de peser. Toutefois l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en octobre à 52,2 contre 51,2 en septembre et s'éloigne un peu plus du seuil des 50 marquant la limite entre croissance et récession. Si l'indice PMI du secteur des services ressort en nette hausse à 52,6 en octobre contre 51,3 en septembre, en revanche l'indice PMI du secteur industriel ressort à 50 en octobre contre 49,8 en septembre n'arrivant pas à casser la hausse la barre des 50. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, elle se stabilise autour des 2%. Ainsi celle du mois d'octobre s'affiche à +2,1% en légère baisse par rapport à celle de septembre qui était ressortie à +2,2% contre +2% en août, juillet et juin et +1,9% en mai. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, ressort quant à elle à +2,4% en octobre comme en septembre contre +2,3% comme en août, juillet, juin et mai. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il demeure stable en septembre à 6,3% comme en août, toujours très proche de son plus bas niveau historique de 6,2% d'avril et mars.

Dans ce contexte, en octobre, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +1,927% (+1,925% en septembre), celle du swap 1 an OIS à +1,866% (+1,869% en septembre) et celle de l'Euribor 3 mois à +2,034% (+2,027% en septembre).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, le taux du BUND 10 ans évolue entre 2,50 et 2,80%. A fin octobre il s'affiche en baisse à +2,63% contre +2,71% fin septembre. Le taux du BONOS espagnol 10 ans a lui aussi sensiblement baissé passant de +3,26% fin septembre à 3,14% de même que celui du BTP italien 10 ans passant de +3,53% fin septembre à +3,38%. L'OAT 10 ans française aura elle aussi vu son rendement baisser, passant de +3,53% fin septembre à +3,42% fin octobre. Ainsi le spread OAT/BUND est-il passé de +82bps fin septembre à +79bps (ce spread était tout début 2024 à 53bps). Cette sensible baisse du spread France/Allemagne traduit la faible possibilité que le 1er Ministre Lecornu, le 3ème en un an, puisse se maintenir.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises, passant de +13,4bps en août à +13bps en septembre, est-elle restée assez stable d'un mois sur l'autre (plus haut à +25,6bps en mai 2020 et plus bas à -5,6bps en décembre 2021) tout en demeurant sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral des opérations TLTRO III a eu lieu fin 2024) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme. Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporatifs européens «investment grade», après son plus haut de +85bps enregistré début avril consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump, demeure peu volatil, passant de +56bps fin septembre à +55bps fin octobre.

La performance du fonds s'établit à +0,16% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,16%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 16 et 91 jours en fin de mois. Le fonds continue d'adopter sa gestion en investissant sur des titres bancaires et corporates inférieurs à 3 mois en taux fixe et supérieurs à 3 mois en taux variable (Neu CP et obligations).

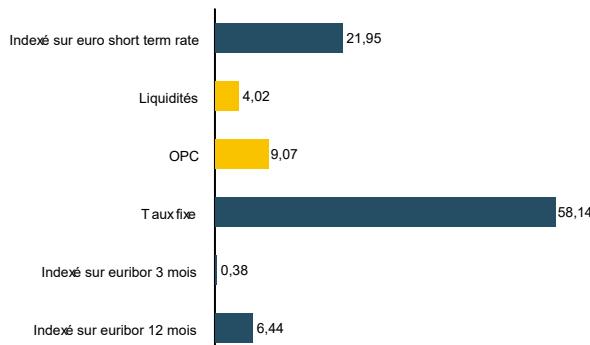
PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (R)

Fonds commun de placement de droit français

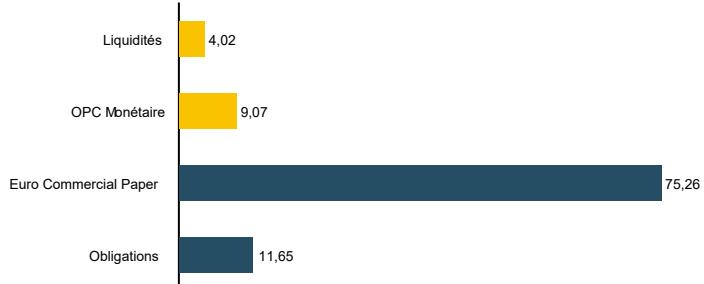
REPORTING • 30 octobre 2025

ALLOCATION (%)

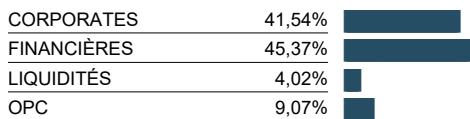
RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



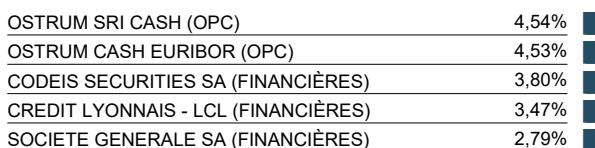
RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



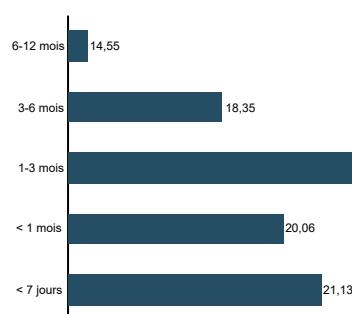
CATEGORIE DES EMETTEURS



PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 93 émetteurs)

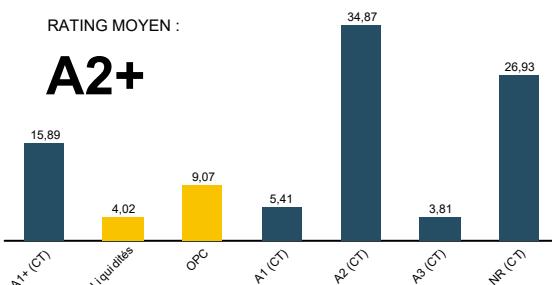


RÉPARTITION PAR MATURITÉ

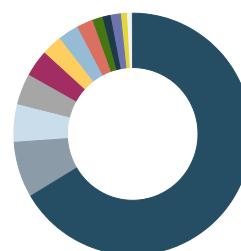


WAM : Weighted Average Maturity (Maturité moyenne pondérée) en jours
WAL : Weighted Average Life (Durée de vie moyenne pondérée) en jours

RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONETAIRES) (sur un total de 173 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XS184653044B: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 12	1,91%	Etablissements et institutions financières	France
XS2743548104: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,89%	Etablissements et institutions financières	France
XFCS00X6LCF5: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 15	1,89%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129289155: BNP PA OISEST+0.19% 01-12-25	1,51%	Etablissements et institutions financières	France
XS2743548443: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,50%	Entreprises	France
FR0129202356: COFACE SA 141125 FIX 0.0	1,50%	Etablissements et institutions financières	France
XS3199455471: NALCO OVERSEAS HOLDING BV 251125	1,49%	Entreprises	Etats Unis
DE000A39PHQ2: FRESENIUS FINANCE IRELAND PLC 191	1,49%	Entreprises	Allemagne

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME (R)

Fonds commun de placement de droit français

REPORTING • 30 octobre 2025

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisé par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site [www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>](http://www.palatine-am.com). La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient préssager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.